

Réunion Comité Destination France

**DESTINATION
FRANCE**
**ON DOIT TOUS
Y RETRAVAILLER**



**Présidée par Jean-Luc Monteil, Vice-Président du MEDEF en charge des adhérents
et Olivier Roux, Président de l'UNIMEV**

I. Annonces récentes du Gouvernement ([08/10/20](#) et [15/10/20](#))

- **Extension du plan tourisme à une trentaine de nouveaux secteurs d'activité** (listes S1/S1 bis)
- **Elargissement du fonds de solidarité pour les entreprises du plan tourisme :**
 - Aux entreprises de moins de 50 salariés (*contre 20 auparavant*) sans condition de chiffre d'affaires (*contre 2 M€ auparavant*)
 - Jusqu' à 10000€ par mois pour les entreprises justifiant d'une perte d'activité supérieure à 50% (*contre 80% auparavant*), sans plafonnement (*contre un plafonnement à 60% du CA précédemment*)
- **Accès au fonds de solidarité pour les entreprises de tous secteurs d'activité dans les zones de couvre-feu :**
 - Jusqu'à 1 500€ pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui ont subi une perte d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires
- **Exonérations de charges sociales pour les entreprises visées par le plan tourisme :**
 - Exonération totale de cotisations sociales patronales à partir d'une perte de 50% du chiffre d'affaires

Elargissements des listes S1 et S1 bis

Modifications annoncées le 8 octobre

Passage de secteurs de la liste S1 bis à la liste S1

- | Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (ex S1 bis)
- | Traducteurs-interprètes (ex S1 bis)
- | Prestation/location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrotechnie (ex S1 bis)

Ajouts à la liste S1

- | Autocars
- | Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
- | Fabrication / distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels

Ajouts à la liste S1 bis

- | Autres services de restauration n.c.a
- | Commerces non alimentaires des ZTI
- | Entreprises du tourisme de savoir-faire
- | Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique de communication et de conception de stand et d'espaces éphémères de l'événementiel
- | Blanchisserie, teinturerie de détail
- | Bouquinistes des quais de Paris
- | Artisans des foires et salons
- | Fleuristes
- | Attachés de presse et agences de communication cinéma et vendeurs et distributeurs internationaux

- | Activités spécialisées de design
- | Conseil en relations publiques et communication
- | Nettoyage courant des bâtiments
- | Autre création artistique
- | Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
- | Activités des agences de publicité
- | Activités de sécurité privée
- | Entreprises qui délivrent des visas
- | Courtier en assurance voyage
- | Domaines de réception
- | Reproduction d'enregistrements
- | Travaux d'installation électrique
- | Aménagement lieux de vente (sous activité « montage de stands »)
- | Fabrication d'appareil d'éclairage électrique
- | Activité immobilière spécifique à l'événementiel
- | Fabrication foie gras
- | Transport spécialisés pour des opérations événementielles
- | Sociétés du numérique spécialisées pour les activités événementielles
- | Fabrication de vêtements de travail
- | Fabricants français des arts de la table et des articles de cuisine
- | Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- | Régie publicitaire de médias
- | Bouchers traiteurs / charcutiers - traiteurs / pâtisseries traiteurs.
- | Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux dans le spectacle et l'événementiel

Critères d'accès au fonds de solidarité

Nombre de salariés	Chiffre d'affaires	Zone	Secteur	Perte de CA pendant le confinement (15 mars – 15 mai)	Perte de CA pendant une période non précisée	Montant fonds de solidarité	Durée
Moins de 50 salariés (contre 20 salariés auparavant)	Sans limite (contre 2 M€ auparavant)	Zones de couvre-feu	Tous secteurs	-	Perte > 50%	Jusqu'à 1 500€	Tant que le couvre-feu durera
		Toutes zones	Entreprises fermées administrativement	-	-	Jusqu'à 10 000€ sur un mois pendant la durée de fermeture (contre 1 500€ auparavant)	Jusqu'à fin décembre 2020
			Secteur S1	-	Perte > 50% (contre -70% auparavant)	Jusqu'à 10 000€ (contre 1 500€ auparavant) et sans la limite de 60% du CA	
				-	Perte < 50%	Pas d'accès	
			Secteur S1 bis	Perte > 80%	Perte > 50% (contre -70% auparavant)	Jusqu'à 10 000 € (contre 1 500€ auparavant) et sans la limite de 60% du CA	
				Perte < 50%	Pas d'accès		
Perte < 80%	-	Pas d'accès					

II. Propositions MEDEF : CLARIFIER, ELARGIR ET PROLONGER LE PLAN TOURISME

1) CLARIFIER LE PERIMETRE DU PLAN DE SOUTIEN

- **Réclamer des éclaircissements et des consignes nationales claires du ministère pour que toutes les entreprises soient traitées de la même manière** : faire confirmer l'information émanant du cabinet d'Alain Griset selon laquelle les entreprises qui réalisent leurs activités principales dans un des secteurs des listes S1 et S1 bis mais qui ont des codes NAF qui ne le reflètent pas, peuvent faire des demandes pour bénéficier des dispositifs, avec des expertises cas par cas ; **confirmer également la prise en compte des holdings et des franchiseurs**

2) ELARGIR LE PERIMETRE DU PLAN DE SOUTIEN

- **Demander l'ajout d'activités sectorielles oubliées dans les listes S1 et S1 bis** : la moitié des demandes MEDEF ont été refusées et non prises en compte dans les annonces du 8 octobre
- **Proposer une attestation établie par un tiers de confiance (CAC)**, qui déterminerait qu'une entreprise est majoritairement dépendante de la filière et permettrait de prendre en compte les sous-traitants de cette filière ; ou déterminerait l'appartenance d'une entreprise à un secteur listé dans le cas où le code NAF de l'entreprise ne reflète pas son secteur d'activité
- **Modifier la condition de baisse du chiffre d'affaires pour les entreprises de la liste S1 bis** : proposer un seuil de -50% de baisse de chiffre d'affaires, contre -80% actuellement
- **Elargir le dispositif de fonds de solidarité aux grandes PME et ETI**, aujourd'hui accessible qu'aux entreprises de moins de 50 salariés

3) PROLONGER DANS LA DUREE LE PLAN DE SOUTIEN

- **Prolonger jusqu'au 31/03/20 minimum les dispositifs phares du plan de soutien pour l'ensemble de la filière** : activité partielle dérogatoire, fonds de solidarité et exonération de charges sociales

III. Echange avec les participants

Annexes

Liste S1/ Annexe 1 (Source : [décret n°2020-810](#)) – en violet ajouts du 10/09, en vert ajouts annoncés le 8 octobre

- | Téléphériques et remontées mécaniques
- | Hôtels et hébergement similaire
- | Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- | Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- | Restauration traditionnelle
- | Cafétérias et autres libres-services
- | Restauration de type rapide
- | Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise
- | Services des traiteurs
- | Débits de boissons
- | Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée
- | Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (ex S1 bis)
- | Distribution de films cinématographiques (ex S1 bis)
- | Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- | Activités des agences de voyage
- | Activités des voyagistes
- | Autres services de réservation et activités connexes
- | Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès
- | Agences de mannequins
- | Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)
- | Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- | Arts du spectacle vivant
- | Activités de soutien au spectacle vivant
- | Création artistique relevant des arts plastiques
- | Galeries d'art
- | Gestion de salles de spectacles et production de spectacles
- | Gestion des musées
- | Guides conférenciers
- | Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- | Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- | Gestion d'installations sportives
- | Activités de clubs de sports
- | Activité des centres de culture physique
- | Autres activités liées au sport
- | Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- | Autres activités récréatives et de loisirs
- | Entretien corporel
- | Exploitations de casinos
- | Trains et chemins de fer touristiques
- | Transport transmanche
- | Transport aérien de passagers
- | Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
- | Cars et bus touristiques
- | Autocars
- | Transport maritime et côtier de passagers (ex Balades touristiques en mer)
- | Production de films et de programmes pour la télévision
- | Production de films institutionnels et publicitaires
- | Production de films pour le cinéma
- | Activités photographiques
- | Enseignement culturel
- | Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (ex S1 bis)
- | Traducteurs-interprètes (ex S1 bis)
- | Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
- | Fabrication / distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels
- | Prestation/location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrotechnie (ex S1 bis)

Liste S1 bis / Annexe 2

- | Culture de plantes à boissons
- | Culture de la vigne
- | Pêche en mer
- | Pêche en eau douce
- | Aquaculture en mer
- | Aquaculture en eau douce
- | Production de boissons alcooliques distillées
- | Fabrication de vins effervescents
- | Vinification
- | Fabrication de cidre et de vins de fruits
- | Production d'autres boissons fermentées non distillées
- | Fabrication de bière
- | Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée
- | Fabrication de malt
- | Centrales d'achat alimentaires
- | Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons
- | Commerce de gros de fruits et légumes
- | Herboristerie/horticulture/commerce de gros de fleurs et plans
- | Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
- | Commerce de gros de boissons
- | Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés
- | Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
- | Commerce de gros de produits surgelés
- | Commerce de gros alimentaire
- | Commerce de gros non spécialisé
- | Commerce de gros textiles
- | Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
- | Commerce de gros d'habillement et de chaussures
- | Commerce de gros d'autres biens domestiques
- | Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
- | Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
- | Autres services de restauration n.c.a
- | Blanchisserie-teinturerie de gros
- | Stations-service
- | Enregistrement sonore et édition musicale
- | Editeurs de livres
- | Services auxiliaires des transports aériens
- | Services auxiliaires de transport par eau (ajout du 10/08)
- | Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur
- | Boutique des galeries marchandes et des aéroports (ajout du 10/08)
- | Magasins de souvenirs et de piété (ajout du 10/08)
- | Autres métiers d'art (ajout du 10/08)
- | Paris sportifs (ajout du 10/08)
- | Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution (ajout du 10/08)
- | Commerces non alimentaires des ZTI
- | Entreprises du tourisme de savoir-faire

Liste S1 bis / Annexe 2 (suite)

- | Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique de communication et de conception de stand et d'espaces éphémères de l'événementiel
- | Blanchisserie, teinturerie de détail
- | Bouquinistes des quais de Paris
- | Artisans des foires et salons
- | Fleuristes
- | Attachés de presse et agences de communication cinéma et vendeurs et distributeurs internationaux
- | Activités spécialisées de design
- | Conseil en relations publiques et communication
- | Nettoyage courant des bâtiments
- | Autre création artistique
- | Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
- | Activités des agences de publicité
- | Activités de sécurité privée
- | Entreprises qui délivrent des visas
- | Courtier en assurance voyage
- | Domaines de réception
- | Reproduction d'enregistrements
- | Travaux d'installation électrique
- | Aménagement lieux de vente (sous activité « montage de stands »)
- | Fabrication d'appareil d'éclairage électrique
- | Activité immobilière spécifique à l'événementiel
- | Fabrication foie gras
- | Transport spécialisés pour des opérations événementielles
- | Sociétés du numérique spécialisées pour les activités événementielles
- | Fabrication de vêtements de travail
- | Fabricants français des arts de la table et des articles de cuisine
- | Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- | Régie publicitaire de médias
- | Bouchers traiteurs / charcutiers - traiteurs / pâtisseries traiteurs.
- | Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux dans le spectacle et l'événementiel